

Compte rendu

du Conseil Municipal

du vendredi 12 juin 2020

Secrétaire de la séance : Françoise CHABERT

Présents : Habib FENNI, Françoise CHABERT, Franck ROCHE, Marc ROSSBURGER, Emmanuel COULOMBS, Isabelle MAIGNE, Eric TOURNIER, Jean VERGNE, Cécile VIEILLESZAZES, Natacha CESSAC, Jeanne REAL, Nicolas DUPONT, Gilbert JENNY, Valérie HORTIN, Alain GOUYGOU, Chantal GUERBY-AUSSEL, Céline FLESCHE

Représentés : Evelyne FILLEUL par Marc ROSSBURGER, Laurent MOSKALIK par Céline FLESCHE

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 mai 2020
- 2 - Délibération concernant les taux d'imposition
- 3 - Délibération désignation délégué SYDED "Eau potable"
- 4 - Délibération désignation délégué SYDED "Assainissement"
- 5 - Délibération désignant les représentants au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot (CAUE)
- 6 - Délibération désignation délégués Fédération Départementale d'Electricité du Lot (FDEL)
- 7 - Délibération désignation délégués Syndicat Intercommunal A.GE.D.I
- 8 - Délibération désignation délégués Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL)
- 9 - Délibération désignation délégués Centre National d'Action Sociale (CNAS)
- 10 - Délibération désignation correspondant défense
- 11 - Débat budgets assainissement collectif de Cressensac ; assainissement collectif de Sarrazac ; eau potable ; lotissement Les Pavades ; épicerie communale et CCAS
- 12 - Délibération rachat du gaz de la cuve desservant l'appartement au-dessus de l'école de Cressensac
- 13 - Points divers

Délibérations du conseil :

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du drame qui a frappé la famille Tassain cette nuit : décès de Monsieur Pierre Tassain suite à l'incendie qui a pris dans la nuit dans la bâtisse familiale. Le conseil municipal exprime toutes ses condoléances à cette famille endeuillée.

Un certain nombre d'élus n'ont pas reçu les mails récents : convocation et compte rendu du dernier conseil.

En conséquence, l'approbation du dernier Conseil Municipal est reportée à la prochaine séance

Monsieur le Maire demandera au secrétariat de régler ce problème.

Taux imposition

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant, qu'il est nécessaire de se prononcer sur les taux des taxes ménages pour l'année 2020 : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

M. Marc ROSSBURGER, 3ème adjoint au Maire présente les éléments de débat : année compliquée (baisse de revenus en raison de la crise actuelle Covid), pas besoin d'aggraver la pression fiscale et même à taux constant nos recettes vont augmenter (revalorisation des bases).

Après débat, Mr le Maire propose et soumet au vote le maintien des taux en 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Taxe d'habitation = 9.14 %
- Foncier bâti = 15.37 %
- Foncier non-bâti = 132.48 %

De charger Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Désignations délégués SYDED

Mr Franck ROCHE, 1er adjoint au Maire fait part à l'assemblée délibérante qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du SYDED du Lot, d'élire les délégués titulaires et suppléants pour représenter la commune de CRESSENSAC-SARRAZAC dans ce syndicat aux collèges suivants :

- Eau potable
- Assainissement
- Environnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité décide de proclamer les délégués suivants :

Collège "Eau potable"

- Délégué titulaire : Emmanuel COULOMBS
- Délégué Suppléant : Jean VERGNE

Collège "Assainissement"

- Délégué titulaire : Emmanuel COULOMBS
- Délégué Suppléant : Eric Tournier

Collège "Environnement"

- Délégué titulaire : Emmanuel COULOMBS
- Délégué Suppléant : Valérie HORTIN

Désignation représentants CAUE

Monsieur le 1er adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Cressensac-Sarrazac adhère au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du LOT (CAUE).

Monsieur le 1er adjoint au Maire indique qu'il convient à la suite des élections du 15 mars 2020 de désigner parmi les membres du Conseil Municipal des délégués au CAUE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De désigner en tant que délégué titulaire Marc ROSSBURGER
- De désigner en tant que délégué suppléant Franck ROCHE

Désignation délégués territoire d'énergie du LOT (ex FDEL)

Monsieur le 1er adjoint au Maire expose aux conseillers qu'en application des dispositions de l'article L 5211-8 du code des Collectivités Territoriales, le mandat des délégués du Conseil Municipal au sein des Comités des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, prend fin lors de l'installation du nouveau Comité.

Il convient en conséquence de désigner les délégués du Conseil Municipal au sein de la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL) en application de l'article L5711-1 du CGCT modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 31.

Il est rappelé que le nombre de ces délégués est fixé par l'article 5 des statuts de la FDEL votés le 26 mars 2018, à savoir un délégué par commune de moins de 1.000 habitants, deux pour 1.000 ou plus.

Après examen, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner :

- Délégué titulaire : Natacha CESSAC
- Délégué suppléant : Habib FENNI

Désignation délégués Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I

Le 1er adjoint au Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI, de désigner le délégué au Syndicat,

Le Conseil municipal ouïe les explications du 1er adjoint au Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral DFEAD-3B-98 du 22 janvier 1998 du préfet de Seine et Marne, créant le Syndicat AGEDI,

Vu l'arrêté Préfectoral DRCL-BCCCL du 16 juin 2011, du Préfet de Seine et Marne, autorisant la modification des statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés du Préfet de Seine et Marne portant adhésion et retrait des collectivités membres, depuis 1998,

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre du Syndicat Intercommunal AGEDI doit désigner un délégué A.GE.D.I..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de désigner Monsieur FENNI Habib, Maire, résidant à L'Hôpital Saint-Jean 46600 CRESSENSAC-SARRAZAC, comme représentant de la collectivité au dit syndicat à qui sera convoqué à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal A G E D I.

Désignation délégués SDAIL

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot,

Vu les articles L55-11 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'adhésion de la commune de Cressensac-Sarrazac,

Monsieur le 1er adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal que le SDAIL apporte à ses adhérents son expertise dans de nombreux champs de compétences notamment une aide technique administrative, financière, juridique dans des domaines de l'aménagement du territoire, la construction ou les équipements publics, la gestion du domaine public ou la gestion foncière.

Il convient ainsi de désigner un représentant titulaire et un suppléant.

Entendu l'exposé de Monsieur le 1er adjoint au Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner comme représentant titulaire à l'assemblée général : Monsieur Marc ROSSBURGER et comme suppléant Monsieur Franck ROCHE.

Désignation délégués CNAS

Considérant l'adhésion de la commune de Cressensac-Sarrazac au Centre Nationale d'Action Sociale (CNAS) en date du 08 janvier 2019.

Monsieur le 1er adjoint au Maire informe le conseil municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, il convient de désigner, de nouveau, un délégué élu et un délégué agent au Centre National d'Action Sociale.

Monsieur le 1er adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de désigner les personnes suivantes :

Monsieur Habib FENNI en tant que délégué élu et Madame Virginie BESSERVES en tant que déléguée agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Habib FENNI délégué élu
- De désigner Madame Virginie BESSERVES déléguée agent

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ces désignations.

Désignation correspondant défense

Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

Vu le code Général des collectivités territoriales,
Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,

Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne,
Monsieur le 1er adjoint Maire précise que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Il sera destinataire d'une information et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Monsieur le 1er adjoint au Maire invite le Conseil municipal à procéder à la désignation du correspondant défense.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (G. JENNY) désigne Monsieur Gilbert JENNY conseiller municipal en tant que correspondant défense de la commune. Monsieur Gilbert JENNY n'a pas participé au vote.

Débat budgets

Un budget général et six budgets annexes seront soumis aux votes au prochain conseil municipal qui aura lieu le samedi 27 juin 2020 à 9 h 30 à la salle des fêtes de Cressensac.

Quelques éléments de débat sont présentés par Mr le Maire.

Budget assainissement Cressensac

Alimenté par les abonnements au réseau 90 Euros/an – 0.90 Eur/m³ – ce budget est à ce jour excédentaire.

Les futurs travaux à prévoir :

1. Remise à niveau des tampons – route de Gignac (prévus en 2020)
2. En même temps curage de la canalisation sur cette route – à faire absolument. Mettre en place pour les années à venir un programme de curage des canalisations
3. Remise en état de la station d'épuration de Cressensac qui a vieilli – prévoir une enveloppe cette année pour améliorer le fonctionnement de cette station qui n'est plus trop efficace. Travaux à faire absolument. Nous sommes en attente du devis SAUR et du diagnostic du SYDED.

Le prix de l'eau assainie n'a pas bougé depuis très longtemps, au regard des travaux, il faudrait peut-être prévoir une petite augmentation pour les années à venir. Passer à un EUR/m³ ?

Budget assainissement Sarrazac – Hôpital Saint Jean

Depuis 2 / 3 ans, on constate des retards de paiement, de ce fait celui-ci est difficile à équilibrer.

Opérations 2020 : changement d'une pompe au poste de relevage à Pech Graval (1206 Euros)
Micro-station : assainissement lotissement des Pavades (4 maisons) micro-station posée, n'est pas en service actuellement.

Budget Eau potable

Celui-ci est équilibré et excédentaire.

Quatre opérations en cours :

Lieu-dit "Le Causse" à Sarrazac : changement de canalisation (fuyarde) et extension du réseau. Etude faite en 2019/2020 pour environ 63.000 Euros TTC.

Financement d'une partie de ces travaux par l'entreprise Photosol (entreprise photovoltaïque : don de 15.000 €) et une autre partie par la collectivité.

Lieu-dit "La Jarrige" à Cressensac : De devant la mairie jusqu'au pont de l'autoroute : plusieurs tranches – changement canalisation eau + projet école 290.000 Euros TTC – financement emprunt moyen et long terme.

Lieu-dit "Couzenac" à Sarrazac : changement d'une canalisation fuyarde.

Lieu-dit "Corlac" 8.000 Euros : station pompage et canalisation fuyarde.

Ces quatre opérations ont été inscrites en 2020. Etudes et travaux pour les deux premières opérations et études seulement pour les deux suivantes.

Mr le Maire propose qu'une réflexion sur le prix de l'eau pour les agriculteurs ait lieu afin de soutenir leur activité (pour 2021 par ex.).

Opération D820 réfection des canalisations d'eau potable : Autofinancement de 130.000 Euros.

Budget Les Pavades : 2 parcelles restent à vendre

Épicerie Communale Hôpital Saint Jean : 2019 budget à l'équilibre.

Le salaire de l'agent s'appuie sur un contrat aidé (40 % de 20 h sont pris en charge par l'Etat sur les 21h30 effectuées). Cet accord est garanti jusqu'en juin 2021.

Il serait bon de mener une réflexion sur cette épicerie (envisager d'y vendre des produits locaux par ex).

Budget CCAS Sarrazac maintenu – dotation communale de 2.500 Euros/an.

Il faudrait l'intégrer dans le budget général afin d'avoir une seule écriture.

Délibération Rachat du gaz de la cuve desservant l'appartement au-dessus de l'école de cressensac

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le locataire du logement communal situé au-dessus de l'école de Cressensac a donné son préavis avec départ au 28 février 2020.

Monsieur le Maire précise que ce logement est alimenté en gaz dont le stockage est en cuve extérieure. Au départ du locataire la société ANTARGAZ a estimé le gaz restant à l'intérieur de cette cuve. L'estimation s'élève à 1100 € (mille cent euros)

Ce combustible ne peut être facturé au prochain locataire par la société ANTARGAZ.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'indemniser Mme Jeannine DEGRE ex-locataire à hauteur de l'estimation faite par ANTARGAZ soit mille cent euros.

Monsieur le Maire propose que pour les prochains baux, la cuve soit remplie à 100 % et que lorsqu'un locataire quittera le logement, il rende la cuve pleine pour éviter ce type de situation.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'indemniser Madame Jeannine DEGRE à hauteur de mille cent euros.
- Dit que le dépense sera inscrite au budget 2020.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Questions diverses :

Comité pilotage Ecole

1) Monsieur le Maire confirme la création d'un comité de pilotage et de suivi pour travailler sur le projet d'école afin de le soumettre ensuite au conseil municipal.

Font partie de ce comité : Jean VERGNE, Franck ROCHE, Evelyne FILLEUL, Isabelle MAIGNE, Laurent MOSKALIK, Cécile VIEILLESZAZES, Emmanuel COULOMBS et Marc ROSSBURGER.

2) Trois esquisses de trois architectes différents seront présentées vers le 16/17 juin. Réunion du comité le 24 juin 2020 avec les institutrices. Date qui reste à confirmer.

Le conseil municipal sera amené à choisir ensuite l'esquisse avant le 14 juillet 2020 pour un avant-projet sommaire en septembre 2020. Pose de la première pierre de l'école nouvelle en avril 2021.

Montage financier : Un emprunt sera réalisé à hauteur de 400.000 Euros. M. le Maire a demandé au Crédit Agricole un avis sur notre capacité à financer ce projet. Au regard des comptes administratifs et de la situation financière de la commune, le Crédit Agricole pourrait se porter garant du prêt.

3) Marché gourmand de l'Hôpital Saint Jean en août : à ce jour, M. le Maire préfère qu'il soit annulé. Il peut être envisagé d'organiser un moment de convivialité en septembre.

Fin du conseil 22 h 30